



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

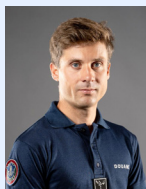
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La réforme de l'Union douanière européenne



Édito



Florian Colas

Directeur général
des douanes

L'Europe se donne les moyens de ses ambitions.

Dans un contexte marqué par l'accélération des échanges, la transformation numérique et la montée des risques économiques et sécuritaires, la réforme de l'Union douanière constitue une réponse à la fois nécessaire et structurante. Elle traduit une conviction simple : pour protéger efficacement notre marché intérieur et accompagner nos entreprises, l'Europe doit se doter d'outils à la hauteur des défis contemporains.

Cette réforme est le fruit d'un travail collectif exigeant entre les institutions européennes et les États membres. La France y a pleinement contribué, avec une priorité constante : concilier simplification des échanges, protection des consommateurs et affirmation de notre souveraineté économique.

Les avancées sont majeures. La création d'une Autorité douanière de l'Union européenne, basée à Lille, permettra de mieux coordonner l'action des États membres et de renforcer notre capacité collective à anticiper et gérer les risques. La mise en place d'une plateforme des données douanières de l'UE transformera en profondeur les modalités du dédouanement, au bénéfice des entreprises comme des administrations. Enfin, les nouvelles règles applicables au e-commerce apporteront des réponses concrètes à des défis devenus urgents.

Je me réjouis tout particulièrement que Lille ait été choisie pour accueillir le siège de cette future Autorité. Ce choix vient reconnaître l'excellence de notre expertise douanière, la mobilisation des acteurs publics et privés, ainsi que la place stratégique de ce territoire au cœur des échanges européens.

Cette réforme appelle désormais une mobilisation collective pour être pleinement mise en œuvre. Elle engage les administrations, les entreprises et l'ensemble des acteurs économiques à faire évoluer leurs pratiques. C'est à cette condition qu'elle produira tous ses effets et qu'elle renforcera durablement la capacité de l'Europe à agir en tant qu'acteur souverain dans un monde en profonde mutation.



Introduction

> Une réforme historique pour une Union douanière à la hauteur des défis contemporains

L'Union douanière européenne entre dans une nouvelle ère. Après plus de trois années de négociations entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil, une réforme d'ampleur inédite a été adoptée le 26 mars 2026.

Ce cycle de négociation, initié sous la présidence française de l'UE en 2022, s'est accéléré en 2023 autour de la proposition de règlement de la Commission, concrétisant ainsi le discours programmatique de la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen du 16 juillet 2019 : *« L'heure est venue de conduire l'Union douanière à un niveau supérieur, en la dotant d'un cadre renforcé qui nous permettra de mieux protéger les citoyens et le marché unique »*.

Face à l'évolution rapide du commerce international, à la multiplication des crises et à l'explosion des flux de marchandises, il était en effet devenu indispensable de repenser en profondeur le fonctionnement de l'Union douanière.

> Des défis structurels majeurs

Trois constats principaux ont guidé cette réforme :

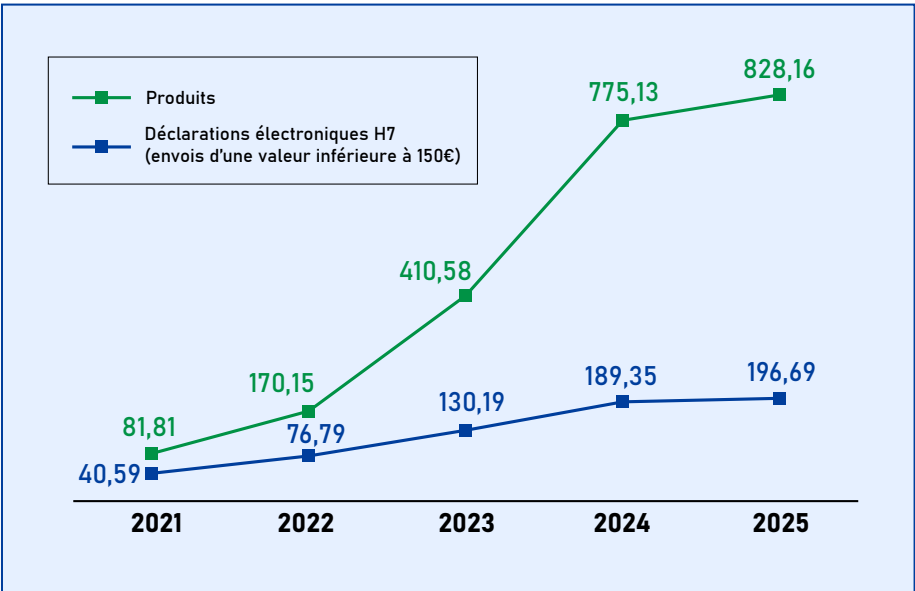
- **Une montée en puissance des missions douanières :**
Les douanes ne se limitent plus à percevoir des droits : elles sont désormais au cœur de la sécurité, de la protection des consommateurs, de l'environnement et de la régulation du marché intérieur.
- **Une fragmentation des données et des systèmes :**
Les informations sont aujourd'hui dispersées entre systèmes nationaux, peu interopérables, générant des coûts et des redondances pour les entreprises comme les administrations avec une efficacité limitée dans la gestion des risques à l'échelle européenne.
- **Une massification des trafics auxquels les douanes doivent faire face :**
Avec près de 6 milliards de colis par an, le commerce en ligne met sous tension les cadres de contrôle existants, conçus pour des opérations de commerce internationales entre entreprises.

> Une réponse globale et intégrée

Face à ces enjeux, la réforme propose une approche systémique. Elle repose sur trois piliers indissociables :

- une nouvelle **gouvernance européenne** ;
 - une **simplification** de la gestion des données et de la relation avec les opérateurs ;
 - de nouveaux outils pour **mieux protéger** le marché intérieur et les consommateurs ;
- Elle propose une réponse globale fondée sur une ambition simple : **rendre l'Union douanière plus efficace, plus accessible et plus protectrice**.

Évolution du e-commerce en France (en millions d'unités)



« Dans un contexte international marqué par l'accroissement des tensions géopolitiques, la fragilisation des chaînes d'approvisionnement et la montée des pratiques commerciales déloyales, les douanes européennes jouent un rôle stratégique de premier plan. Elles sont un rempart essentiel pour garantir la sécurité économique de l'Union et la régularité des échanges commerciaux.

Face à ces défis, l'Union européenne doit renforcer ses capacités de coordination et de contrôle. La réforme en cours de l'Union douanière et la création d'une nouvelle Autorité douanière de l'UE entendent répondre à cet impératif. Il s'agit de s'engager pleinement dans la construction d'une Europe souveraine et résiliente. »

Pascal Lamy
*Parrain de la candidature lilloise pour l'accueil
de l'Autorité douanière de l'UE*

I. Renforcer l'Union douanière : l'Autorité douanière de l'UE

> Une nouvelle gouvernance pour plus d'efficacité

La création de l'Autorité douanière de l'UE marque une avancée majeure. Elle vise à permettre aux 27 douanes nationales d'agir de manière concertée, comme si elles ne faisaient qu'une.

Les administrations nationales conservent leurs compétences opérationnelles et resteront en charge des contrôles, de la gestion du risque au niveau national, de l'instruction et de la délivrance des autorisations douanières comme de la perception des droits de douane.

Grâce à la création de l'Autorité douanière de l'UE (EUCA), elles bénéficieront désormais d'un cadre commun renforcé pour agir de manière plus cohérente.

> Une gestion européenne du risque par la donnée

Gestionnaire de la future plateforme des données douanières de l'UE (ou Data Hub), l'Autorité jouera un rôle central dans :

- la gestion des risques à l'échelle européenne ;
- la réalisation de contrôles coordonnés ;
- la gestion des crises.

Elle pourra formuler des recommandations aux États membres, sur la base d'une vision globale des flux et des menaces.

> Un appui opérationnel et une convergence des pratiques

Afin de soutenir les États membres dans l'accomplissement de leurs missions, l'Autorité contribuera à :

- harmoniser les méthodes de contrôle ;
- développer des formations communes ;
- organiser des opérations conjointes.

Elle favorisera ainsi une convergence progressive des pratiques douanières en Europe.

Focus : Lille, un choix stratégique pour l'Europe

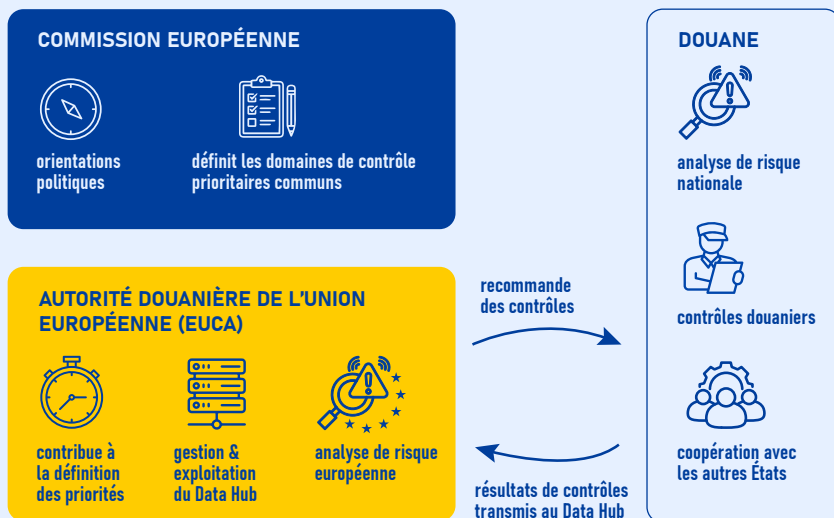
Décidé par le Conseil de l'UE et le Parlement européen le 25 mars 2026, le choix de Lille pour accueillir le siège de l'Autorité douanière de l'UE constitue une reconnaissance forte de l'engagement de la France sur les sujets douaniers et européens, et de la qualité de sa candidature.

Fruit d'une mobilisation collective exemplaire associant l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques, cette candidature a démontré sa solidité technique et sa capacité à répondre aux exigences européennes.

Située au cœur des grands flux logistiques européens, à proximité immédiate de Bruxelles et des principaux ports du nord de l'Europe, Lille s'impose comme un hub stratégique naturel. Son écosystème numérique, ses infrastructures et sa capacité à attirer des talents en font un environnement idéal pour le développement de la plateforme des données douanières de l'UE et des activités de l'Autorité, qui s'installera dans le quartier d'Euralille, à deux pas des gares ferroviaires.

Ce choix s'inscrit également dans une dynamique plus large : celle d'une expertise douanière française reconnue, d'un engagement constant dans la coopération européenne et d'une volonté de renforcer la souveraineté de l'Union.





- 01** Collecter & exploiter la donnée à l'échelle européenne
- 02** Harmoniser les méthodes de travail & les standards de formation
- 03** Soutenir la coopération européenne & les actions conjointes
- 04** Gérer les crises

II. Simplifier le commerce international : des procédures modernisées au service des opérateurs

> Une plateforme centralisée de dédouanement et une nouvelle gestion de la donnée

La transformation la plus structurante reposera sur la création d'une **plateforme des données douanières de l'UE (Data Hub)**. Cette centralisation informatique, comme outil principal de la gouvernance renforcée de l'Union douanière par la future Autorité douanière de l'UE, agira comme point d'entrée unique pour les entreprises. Il s'agira du socle pour la transformation du modèle des déclarations en douane vers un système plus itératif de complétion des jeux de données.

Cette plateforme a pour vocation de remplacer l'ensemble des 111 systèmes d'information (SI) nationaux existants, et éventuellement d'autres outils développés sur une base purement nationale qui pourront être aussi intégrés dans ce Data Hub. Cette centralisation simplifiera les démarches et réduira les coûts administratifs.

Ainsi, ce système permettra pour chaque opération d'importation :

- un dépôt en temps réel des données douanières;
- leur réutilisation et enrichissement tout au long de la chaîne logistique;
- une meilleure qualité des données grâce à une maîtrise et une traçabilité renforcées.

Il marque le passage à une douane pleinement intégrée dans l'économie numérique et à l'échelle européenne.

Les données seront accessibles aux différentes autorités concernées par la protection du marché intérieur (Autorités douanières, sanitaires, phytosanitaires, Autorités de surveillance des marchés, Autorités fiscales), permettant :

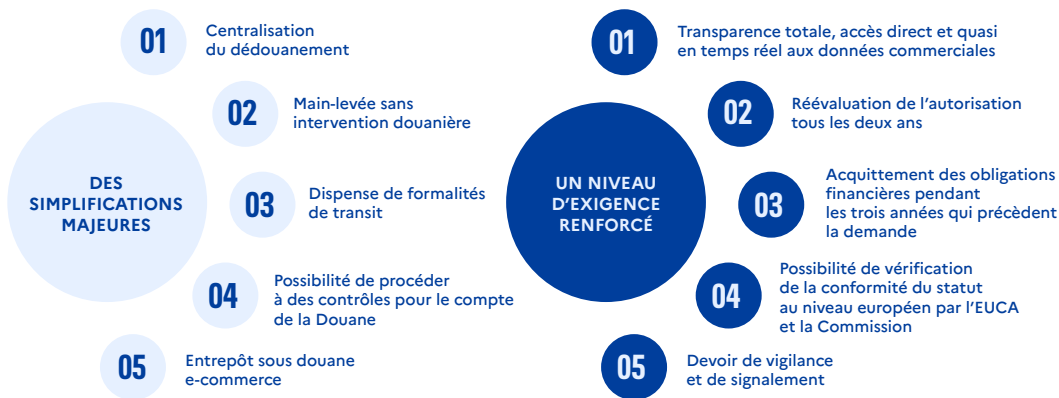
- une réduction des délais;
- une fluidification des échanges.

Une telle centralisation implique des règles strictes concernant la sécurité des données, des infrastructures et des accès. Le nouveau code des douanes de l'Union (CDU) prévoit des standards élevés visant à assurer la souveraineté des prestations, de la conception à l'entretien de cette plateforme. Un auditeur des données permettra de contrôler les accès selon les habilitations, ainsi que la possibilité pour les États membres de prévoir des traitements particuliers de données sensibles.

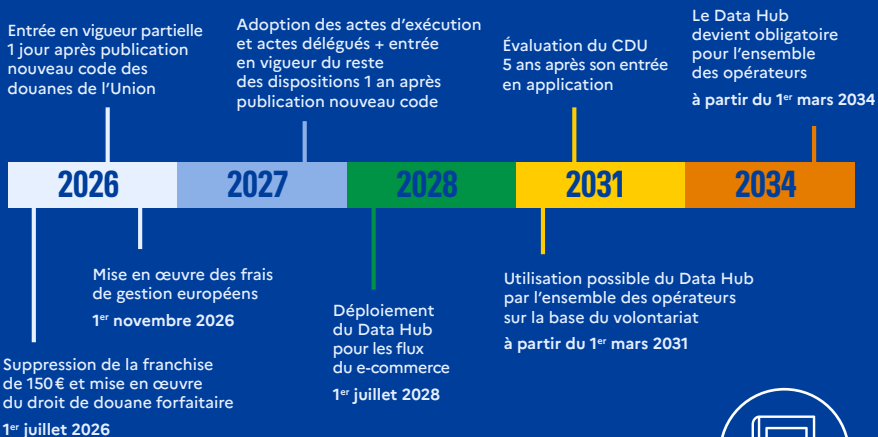
> L'opérateur économique de confiance certifié (Trust & Check Trader-TCT), un niveau inédit de simplification douanière au travers du Data Hub

La réforme de l'Union approfondit la relation de partenariat initié avec le statut d'opérateur économique agréé (OEA) en introduisant un nouveau type d'opérateur qui bénéficiera de l'intégralité des avantages permis par la plateforme des données douanières de l'UE, ou Data Hub.

Le statut d'opérateur économique de confiance certifié (TCT) permet aux opérateurs qui le souhaitent de bénéficier de simplifications inédites fluidifiant leurs opérations de commerce international. En contrepartie, ces opérateurs doivent garantir une transparence très élevée de leurs données via un accès en temps réel à plusieurs de leurs données commerciales (en *push* ou *pull*) aux autorités douanières grâce à la plateforme des données douanières de l'UE, ainsi que respecter des standards élevés de sécurité et participer activement à la détection et au signalement de toute information concernant des mouvements suspects ou des manipulations non autorisées.



Focus : Une mise en œuvre progressive du code des douanes de l'Union et de la plateforme des données douanières de l'UE (Data Hub)



III. Protéger le marché intérieur : une régulation renforcée face aux nouveaux risques

> Une responsabilité clarifiée de l'importateur

Afin d'assurer le respect des standards européens, la réforme introduira une responsabilité unifiée sous le terme « d'importateur » pour l'ensemble des flux, incluant notamment les ventes à distance par e-commerce.

Les importateurs seront responsables du respect des réglementations douanières et sectorielles (par exemple : normes de sécurité, sanitaires, environnementales, etc.) applicables au moment de l'importation, mettant fin à la situation actuelle de responsabilité fragmentée. Cette obligation pour un opérateur de prendre la responsabilité de l'importateur, donc des données transmises pour le placement des marchandises sous un régime douanier, vise à :

- un traitement plus équitable avec les entreprises européennes soumises à ces mêmes règles ;
- une protection plus intégrée du consommateur européen vis-à-vis des produits importés dans le territoire douanier de l'Union.

> Une vigilance accrue face aux risques grâce au devoir de vigilance et de signalement

Face à la montée des organisations criminelles en particulier dans les ports et aéroports, le futur code des douanes de l'Union introduit une nouvelle obligation généralisée pour les opérateurs du commerce international (importateurs, exportateurs, opérateurs économiques agréés, opérateurs économiques de confiance certifiés) de détection et de signalement de comportements suspects ou de manipulations non autorisées dont ils seraient au courant vis-à-vis des autorités douanières.

Un nouveau critère est introduit pour pouvoir bénéficier du statut d'opérateur économique agréé (OEA) et d'opérateur économique de confiance certifié afin que ceux-ci mettent en place des procédures internes et forment leurs employés pour faire remonter systématiquement aux autorités douanières ces informations.

Cette évolution contribue à renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité organisée, en impliquant de manière dynamique les acteurs économiques. Elle s'inscrit dans une stratégie plus large de sécurisation des chaînes d'approvisionnement.



Focus : le e-commerce sous surveillance

Le e-commerce est au cœur de la réforme, en raison de l'explosion des volumes et des risques associés pour le consommateur.

Les plateformes et vendeurs en ligne sont qualifiés d'importateurs pour les ventes à distance. En tant que tels, ils seront responsables de la conformité des produits de e-commerce non seulement à la réglementation douanière mais également aux réglementations sectorielles comme, par exemple, les normes applicables à l'importation. La suppression de la franchise de 150 euros et l'introduction des frais de traitement visent à mieux assurer les conditions d'une concurrence équitable entre les opérateurs du e-commerce et les opérateurs du commerce international plus traditionnels.

La réforme introduit également des outils innovants de contrôle, fondés sur l'exploitation des données et la capacité à traiter des volumes massifs, aussi bien en matière de contrôle des normes que pour lutter contre la minoration de valeur jusqu'à présent.

Elle prévoit enfin un cadre de sanctions progressives particulièrement dissuasif, afin d'inciter les opérateurs de e-commerce à mettre sur le marché des produits dont ils se seront assurés au préalable qu'ils respectent les normes du marché intérieur.

La réforme encourage les opérateurs à retourner vers des flux groupés, plus vertueux en matière environnementale et permettant des contrôles douaniers plus efficaces, notamment en termes de respect des normes, avec une empreinte logistique et économique (emplois, investissements) plus forte en Europe.

Conclusion

La réforme de l'Union douanière constitue une avancée majeure pour l'Union européenne. Elle apporte une réponse concrète aux défis du commerce mondial en combinant simplification, innovation et protection grâce tout particulièrement à une nouvelle gouvernance européenne et un pilotage numérique.

Elle permet de :

- **faciliter les échanges pour les entreprises;**
- **renforcer la lutte contre la fraude et la criminalité;**
- **adapter les outils européens à l'essor du numérique et du e-commerce.**

Le calendrier de déploiement prévoit une montée en puissance progressive jusqu'en 2034, avec pour étape intermédiaire 2028 concernant le e-commerce, permettant aux administrations et aux entreprises de s'adapter. Cette transition est essentielle pour assurer le succès de la réforme et maximiser ses bénéfices.

Au-delà des évolutions techniques, cette réforme traduit une ambition politique forte : celle d'une Europe capable d'agir de manière unie pour défendre ses intérêts économiques et protéger ses citoyens. Elle ouvre ainsi la voie à une Union douanière **plus moderne**, plus souveraine et tournée vers l'avenir.





**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS**

11, rue des Deux Communes - 93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr

